



<p style="text-align: center;">DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PERMIS DE CONDUIRE</p>
--

- Document d'information sur l'aide au permis de conduire
Pages 2 à 4
- Dossier de demande d'aide
Pages 5 à 8
- Liste des associations pour le projet de contrepartie
Pages 9 à 14
- Aides financières d'autres organismes
Page 15

Retrait du dossier : **Du 01/10/2008 au 15/11/2008 inclus**

Date limite de dépôt du dossier : **15/11/2008, cachet de la poste faisant foi**

Attribution officielle des bourses au permis de conduire : **Entre le 05/12/2008 et le 09/12/2008**

Les pages 5 à 8 sont à déposer en Mairie pour le 15 novembre 2008, avec les documents demandés et le projet de contrepartie.

INFORMATION SUR L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Fonctionnement :

La Ville de REVIN donne la possibilité aux jeunes résidents revinois de 17 $\frac{1}{2}$ à 25 ans de bénéficier d'une aide au financement de leur permis de conduire (première présentation) en contrepartie de 60h dans une structure associative, communale... afin de réaliser un projet d'intérêt social, communal ou humanitaire.

Cette aide peut aller jusqu'à 800 € et varie en fonction de la motivation et de la situation financière du jeune et des ressources de la famille.

Le projet de contrepartie :

Le projet de contrepartie est l'élément premier de sélection du dossier. Il ne faut donc pas le négliger mais plutôt l'aborder avec grand sérieux.

Il s'agit d'une action sociale, humanitaire ou communale de 60h.

C'est au demandeur de la bourse de prendre contact avec les structures pouvant l'accueillir dans son projet. Cette structure devra être située sur Revin.

Vous trouverez sur notre site Internet toutes les associations oeuvrant dans ces domaines.

La structure à laquelle vous allez vous adresser n'est pas dans l'obligation d'accepter votre projet. Il s'agit bien entendu d'une proposition. Vous devez être actif dans votre projet et ne pas attendre que ce soit l'association qui vous le propose.

Dès le dépôt du dossier de candidature, vous devez fournir un planning prévisionnel en accord avec la structure d'accueil concernant les heures à effectuer (60h).

La Commission Municipale d'Examen des dossiers auditionnera les candidats à la Mairie.

La Charte :

Une Charte entre la Ville de REVIN et le lauréat de la Bourse au Permis de Conduire sera signée le jour de l'attribution officielle des Bourses (réception à la Mairie).

La Ville s'engage à financer une partie du permis de conduire du lauréat (maximum 800 €).

En contrepartie, le lauréat s'engage à :

- Verser à l'auto école dès l'inscription la somme correspondant à la prestation de base,
- Suivre au minimum une fois par semaine les cours de code de la route (un planning sera établi avec le service Jeunesse contrôlé par l'auto-école),
- Réaliser son action à caractère social, communal ou humanitaire appelée « contrepartie » dans les 8 mois suivant l'obtention de la bourse. Cette contrepartie (60h) sera suivie et contrôlée par le Service Jeunesse de la Ville, un planning doit être fourni lors du dépôt du dossier,
- Être inscrit à l'examen théorique (code) dans un délai de 6 mois et le réussir dans le délai d'un an, à compter de la date d'inscription à l'auto-école,
- Passer pour la première fois les épreuves théorique et pratique (code et permis) du permis de conduire (permis B),
- Participer au moins à 2 actions organisées par l'association de la Prévention Routière dans l'année d'obtention de la bourse,
- Rencontrer régulièrement le service Jeunesse de la Ville chargé du suivi.

Les dates à retenir :

Retrait du dossier :

Première session: Du 01/10/2008 au 15/11/2008 inclus

Seconde session: Du 20/04/2009 au 29/05/2009 inclus

Date limite de dépôt du dossier :

Première session: 15/11/2008, cachet de la poste faisant foi

Seconde session: 29/05/2009, cachet de la poste faisant foi

Attribution officielle des bourses au permis de conduire :

Première session: Entre le 05/12/2008 et le 09/12/2008

Seconde session: Entre le 22/06/2009 et le 26/06/2009

ATTENTION, aucun dossier déposé après la date limite ne pourra être accepté.

Dépôt de dossier :

Le dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- Votre proposition de contrepartie,
- La/les motivation(s) pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire,
- Votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
- Les ressources de la famille
- Et en joignant l'ensemble des documents demandés

ATTENTION, si votre dossier est incomplet, il ne pourra être étudié.



**DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE AU PERMIS DE
CONDUIRE AUTOMOBILE (Permis B)**

Bénéficiaire:

Nom : Prénom :

Adresse complète :

08500 REVIN

téléphone :/...../...../...../.....

Portable :/...../...../...../.....

Date de naissance :/...../19.....

Lieu de naissance :

Situation familiale :

Célibataire

Marié(e)

Vie maritale

Autre, précisez :

.....

Nombre d'enfants à charge :

Situation sociale :

Condition de logement :

Autonome

Hébergé(e) chez les parents

En foyer

Autre, précisez :

.....

Ressources :

Familiales

Personnelles

Conjoint

Autres, précisez :

.....

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone,...)
- Avis d'imposition et les trois derniers bulletins de salaire du demandeur et/ ou des parents
- Justificatif de toutes ressources (Allocations, ASSEDIC, bourses universitaires...)
- Photocopie de la carte étudiante ou certificat de scolarité
- Copie de la carte d'identité recto-verso
- Une photo récente
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- Contrat de travail ou d'apprentissage

Vous pouvez joindre tout document qui vous semble nécessaire.

<p><u>Remise du dossier</u> : Mairie de Revin 54 rue Victor Hugo 08500 Revin</p>

Les personnes dont le dossier sera validé par la Commission pourront s'inscrire dans l'auto-école de leur choix dans la liste suivante :

- Auto-école Nicolas
26 rue Paul Bert – 08500 Revin
Tél : 03.24.40.16.84 Fax : 03.24.33.52.82

- Auto-école de l'ardoise
12 C avenue Danton – 08500 Revin
Tél : 06.86.49.29.72

LISTE DES ASSOCIATIONS POUR LE PROJET DE CONTREPARTIE

ASSOCIATIONS CULTURELLES :

Bibliothèque Amicale Ardam
avenue Danton
03.24.40.29.19

Bibliothèque Municipale
chemin du Vieux Chêne
03.24.40.29.58

Association Algérienne Revinoise
633 Chemin du Vieux Chêne
03.24.40.37.40

Association A.L.P.E
650, rue Ferrer
03.24.40.18.01

A.L.P.E Danses Folkloriques
15, rue de l'Egalité
03.24.40.27.02

A.L.P.E Danse Plurielle
9, Chemin du petit Bois
03.24.40.10.54

A.L.P.E Jeunesse Musicales de France(J.M.F)
19, rue Roger Salengro
03.24.40.14.66

Association Culturelle Marocaine
Chemin du Vieux Chêne
06.32.30.36.59

Association de Promotion et de Valorisation des Ardennes (A.P.V.A)
3 rue Aristide Briand
06.08.56.39.24

Amicale Philatélique Revinoise
24, rue des Marquisades
03.24.40.13.52

Association Franco-Turque d'Orzy
Chemin du Vieux Chêne

Association Revinoise d'Education et de Loisirs (AREL)
64, rue Jean Macé
03.24.40.20.91

Centre Social Orzy Animation
579, Chemin du Vieux Chêne
03.24.40.32.34

Folklore Portugais Orzy
5, rue Paul Bert
03.24.40.37.75

Groupe des Peintres Revinois
14, rue Ledru Rollin
03.24.40.32.95

Les Mordus de la Danse
35 A, rue de l'Egalité

Les Petites Mains Revinoises
294, rue Waldeck Rousseau
03.24.40.38.06

Les Portugais de Revin
rue Jean Macé

Lire Malgré Tout
8, rue Galilée
03.24.41.84.32

Office de Tourisme
2, rue Victor Hugo BP 63
03.24.40.19.59

Radio PANACH
Chemin du Vieux Chêne
03.24.40.12.79

Rallye du Mont Malgré Tout
7, rue Léon Mauguérié
03.24.40.08.52

Union Musicale Revinoise
24, Place de la République
03.24.40.22.90

ASSOCIATIONS SPORTIVES :

ALPE Handball
03.24.40.17.33

Association du foyer des bois bryas
03.24.40.44.59

Association sportive du collège George Sand
640 rue roche des diales
Contact: Monsieur Martin, au collège: 03.24.40.58.70

UNSS lycée Jean Moulin
03.24.42.65.00

Canoë kayak Val d' Ardennes
30 Etienne Dolet
03.24.41.83.97

CARAVEL
Relais VTT 65 quai Edgard Quinet
03.24.22.14.80

Club bouliste revinois
Quai Edgard Quinet

Club nautique revinois
03.24.40.14.89

EORFC
Contact: Monsieur Louahdi Zeghdane

Football vétérans Revin
03.24.40.26.56

Givet - Revin athlétique Club (GRAC)
Contact: Monsieur Freddy Paulus

Judo club
Contact: Monsieur Pierre Lagusi

Karaté-budo
03.24.40.24.08

L'Aurore (AAPMA)
03.24.40.07.90

L'hameçon revinois
03.24.40.35.47

Les alouettes
06.18.32.43.27

Les bulles revinoises
03.24.41.84.91

La fanny revinoise
06.72.42.98.75

Les marcassins
03.24.40.08.44

Revin cyclo club
03.24.40.21.67

Revin gym
06.70.09.03.02

Revin multi sports
03.24.40.28.44

Revin tennis club
03.24.40.02.03

Team Ardennes nature
06.72.84.18.61

Tennis de table
03.24.40.24.72

UNSS collège Briand
03.24.40.14.01

Union sportive revinoise (USR)
Contact: Monsieur Sébastien Boie
UNSS groupe scolaire Calmette
03.24.40.07.38

ASSOCIATIONS DIVERSES :

Action sociale, entraide, défense

Association de Prévention Ardennaise et Revinoise
Immeuble Pasteur E4/A1
03.24.40.00.28

Ardennes Services à Domicile
75, rue Victor Hugo
03.24.40.52.54

Domicile Services Ardennes
rue Galilée-Parking de l'église
03.24.40.44.77

Fédération des Malades et des Handicapés
166, avenue Albert Camus
03.24.40.09.32

Union commerciale et artisanale revinoise (UCAR)
33 avenue du Général de Gaulle
03.24.40.07.76

Associations diverses

Amicale des communaux
7 rue du château d'eau
03.24.40.28.32

Association des jeunes sapeurs pompiers
Centre de secours
03.24.40.11.71

Le foyer des anciens
517 rue roche des diales
03.24.41.27.97

Les Restos du Coeur
570, rue Ferrer

Secours Catholique
3, rue des cerisiers

Environnement/Defense des Animaux

L'Environnement D'Abord
23, rue Paul Bert
03.24.40.16.45

Noé Val de Meuse
4, rue Fernand Sueur

Formation, Vie Scolaire

Mission Locale(Anciennement PAIO)
69, rue Victor Hugo
03.24.40.31.34

LES SERVICES DE LA VILLE DE REVIN :

Les services administratifs
56 rue Victor Hugo
03.24.41.55.65

Centre communal d'action sociale (CCAS)
56 rue Victor Hugo
03.24.41.55.65

Les services techniques
03.24.41.55.75

L'espace Jean Vilar
Place Jean Jaurès
03.24.40.08.46

Ecole de Musique Municipale
Salle de l'ancienne Mairie
03.24.42.28.62

AIDES FINANCIERES AU PERMIS DE CONDUIRE

LA MISSION LOCALE DE REVIN :

69 rue Victor Hugo - 08 500 Revin

03.24.40.31.34

- Une aide financière de 300.00 € est attribuée aux jeunes de 18 à 25 ans ayant suivi une formation qualifiante et qui s'orientent vers un métier dans lequel il est nécessaire d'être titulaire du permis.
Cette aide est cumulable avec l'aide financière attribuée par la Ville de Revin.

LE CONSEIL GENERAL DES ARDENNES - CMS :

Centre médico-social

330 allée du 8 mai 1945 - 08 500 Revin

03.24.40.12.13

- Les bénéficiaires du RMI et de l'API peuvent bénéficier d'une aide financière au permis de conduire. Il faut un projet d'insertion professionnelle et être inscrit à l'ANPE, demandeur d'emploi « actif ».
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ) offre la possibilité à 12 jeunes par an, pour le secteur Nord-Ardennes, de se voir payer le permis de conduire en intégralité. Il faut être âgé de 18 à 25 ans et se situer dans une démarche réelle d'emploi. Des tests sont effectués par l'IESR de Rethel afin que les demandeurs puissent bénéficier de ce dispositif.

LE PERMIS A 1 € :

L'Etat a mis en place le permis à 1 € par jour afin de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire. Peuvent en bénéficier les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, quelle que soit leur situation financière, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro. Trois niveaux de prêts sont proposés : 800, 1 000, 1 200 €, sur une base de remboursement de 30 € par mois et sur une durée maximale de 40 mois.

La liste des autos-écoles partenaires est disponible sur le site www.permisauneuroparjour.fr

Cette aide est cumulable avec l'aide financière attribuée par la Ville de Revin.